

Fermer le robinet



ÉLISABETH FLEURY

efleury@lesoleil.com

Quand la baignoire déborde, il ne suffit pas d'éponger le plancher, il faut fermer le robinet (adaptation libre d'un proverbe chinois).

C'est la réflexion qui nous vient à l'esprit à la lecture des reportages du collègue Baptiste Ricard-Châtelain sur le piètre état de santé écologique du lac Saint-Charles. C'est bien de vouloir améliorer les performances des fosses septiques et d'envisager de construire de nouvelles stations d'épuration des eaux usées dans les municipalités de Lac-Delage et de Stoneham-et-Tewksbury pour réduire les rejets nocifs dans les affluents du réservoir d'eau potable de la capitale. Mais c'est encore mieux de fermer le robinet du développement périurbain.

Il faut freiner l'étalement urbain pour sauver le lac Saint-Charles

En entrevue au *Soleil*, le biographe de l'Université Laval Reinhard Pienitz n'y va pas par quatre chemins : « On ne peut se plaindre d'avoir une mauvaise qualité de l'eau si on construit partout en banlieue de la ville, autour des lacs. C'est la santé des gens qui en dépend. » Le spécialiste des lacs recommande ni plus ni moins l'arrêt du développement dans le bassin versant, même si ça a pour effet de couper les vivres aux municipalités.

Ce qui ne signifie évidemment pas qu'il ne faille pas moderniser les stations d'épuration de Stoneham-et-Tewksbury et de Lac-Delage. Il y a même urgence d'agir pour arrêter le processus de dégradation du lac Saint-Charles. Le problème, c'est qu'à moins que la facture soit assumée par la région (ou le gouvernement, ou les deux), les deux villes devront développer encore plus leur parc immobilier pour arriver à payer ces coûteuses installations, augmentant ainsi la charge de contaminants dans le lac. « C'est le chien qui se mord la queue! » a résumé la mairesse de Lac-Delage, Dominique Payette, pour illustrer l'absurdité du régime fiscal municipal actuel, qui repose essentiellement sur la taxe foncière.

D'où l'intérêt d'autoriser les municipalités à diversifier leurs

sources de revenus. Pour éviter la construction de milliers de maisons isolées sur les terres agricoles, dans les boisés ou dans les milieux écologiques fragiles comme les bassins versants des prises d'eau potable, il faut briser la dépendance des villes aux taxes foncières.

Du reste, ce n'est pas en construisant, en prolongeant ou en élargissant toujours plus de routes et d'autoroutes que le gouvernement freinera l'étalement urbain. Et qu'il contribuera à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à préserver les milieux naturels et à protéger la qualité de l'eau. Dans le cas précis du lac Saint-Charles, le vaste chantier de l'axe routier 73-175 a provoqué une forte érosion des sols et créé des conditions propices à la prolifération d'algues et de cyanobactéries dans le réservoir d'eau potable.

Il n'y a pas 56 façons de lutter contre l'étalement urbain. Ça se résume essentiellement à un mot : *densification*. Densification des zones déjà construites près des grands axes routiers. Densification des quartiers centraux des grandes villes.

Mais il faut rendre ces secteurs attrayants et accessibles. S'assurer qu'ils soient bien desservis par un système de transport en commun efficace. Qu'ils offrent un éventail intéressant de services de proximité, des espaces verts, des aires piétonnes, des pistes cyclables... Et, surtout, qu'ils proposent des résidences, des condos et des logements (incluant des logements sociaux) qui répondent aux besoins des différentes générations et qui correspondent à toutes les bourses.

C'est bien de faire pousser des éco-quartiers, des maisons en rangée, des tours à condos et autres beaux complexes domiciliaires dans un esprit de densification et de développement durable, mais encore faut-il que les ménages qu'on veut attirer aient les moyens d'y vivre.

La lutte contre l'étalement urbain ne peut être qu'un vœu pieux. Elle commande des actions concrètes, courageuses et cohérentes de la part du gouvernement et des municipalités. Et fait appel, il faut le dire, à un minimum de bonne volonté citoyenne.